



Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole Travaux Forestiers (CAPA TF)

Par apprentissage (Niveau 3)

Durée de la formation

1085h (au total)

805h en centre de formation
et le reste en entreprise

Dates de session

Début novembre à fin juin N+1
(sur deux années scolaires)

Délai d'accès à la formation

Toute l'année, sous réserve de
présenter un contrat
d'apprentissage signé avec
une entreprise d'accueil

Lieu

UFA Carmejane
Route d'Espinouse
04510 Le Chaffaut-Saint-
Jurson

Nouvelle formation, indicateurs
non disponibles

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Travailler en tant que salarié dans le secteur forestier
- Acquérir des compétences techniques et de sécurité réglementaire permettant d'exercer la profession de bûcheron
- Réaliser des opérations de tronçonnage, de tri et d'empilage
- Entretenir le Matériel

MÉTIER VISÉS

- Ouvrier forestier
- Ouvrier polyvalent forestier
- Ouvrier polyvalent sylviculteur
- Bûcheron/bûcheronne
- Homme de pied

POURSUITE D'ÉTUDES

- BPA Bûcheron
- BP Responsable de Chantiers de Bûcheronnage Manuel et de Débardage (BP RCBMD)
- CS Arboriste-Elagueur (CS AE)
- BTSA Gestion Forestière (BTSA GF)

CONTENU DE LA FORMATION

Unités Capitalisables (UC) d'enseignement général et professionnel	
UCG1	Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
UCG2	Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
UCG3	Interagir avec son environnement social
UCP4	Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture
UCP5	Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel
UCP6	Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations
UCP7	Réaliser des travaux au sol lors d'un chantier d'élagage

MODALITÉS D'ALTERNANCE

Le planning de formation précise pour chaque année scolaire les semaines de formation en centre et celles en entreprise.

Possibilité de valider une ou plusieurs UC, pour plus d'informations : https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

Contacts

Responsable de formation :
Laura NICOLAS
laura.nicolas@educagri.fr

Responsable administrative :
Sandrine BERTRAND
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

Accessibilité

Référente handicap :
Sandrine BERTRAND
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel avec des cours théoriques et des mises en situation sur chantiers professionnels.

Le planning de la formation précise les périodes en centre et des périodes de stage en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

- Evaluations orales avec support de présentation
- Évaluations en continu sur chantiers forestiers

Diplôme de niveau 3 validé par le Ministère de l'Agriculture.

PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ

- Être âgé de plus de 16 ans ou avoir 15 ans et justifiant avoir accompli l'année de 3ème avec obtention du brevet.
- Avoir un maître d'apprentissage.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Dossier de candidature
- Entretien de motivation

INFORMATIONS FINANCEMENT

SMIC BRUT mensuel : 1 801,80 euros au 1 ^{er} janvier 2025		
Rémunération 1 ^{ère} année		
Avant 18 ans 27% du SMIC 486,00 €	De 18 à 20 ans 43% du SMIC 775,00 €	De 21 à 25 ans 53% du SMIC 955,00 €
Rémunération 2 ^{ème} année		
Avant 18 ans 39% du SMIC 703,00 €	De 18 à 20 ans 51% du SMIC 919,00 €	De 21 à 25 ans 61% du SMIC 1099,00 €
Rémunération 3 ^{ème} année		
Avant 18 ans 55% du SMIC 991,00 €	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1 207,00 €	De 21 à 25 ans 78% du SMIC 1 405,00 €
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit 1 801,80 euros		

L'âge limite pour conclure un contrat d'apprentissage est fixé à 29 ans.

Il n'y a pas de limite d'âge dans le cas où vous avez une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

L'apprenti(e) est exonéré de la totalité des cotisations salariales avant 29 ans. Au delà, sa cotisation sera faible (une vingtaine d'euros) sur la part de sa rémunération supérieure à 79% du SMIC.

L'apprenti(e) peut bénéficier d'aides (au logement, au permis de conduire), nous contacter pour tout renseignement.

RNCP38391
25/06/2015

Mise à jour le 23/06/2025